

Sud

RENAULT-AMPERE

Tract n°10

SUD Renault/Ampere

Guyancourt-Aubevoye-Siège-VSF

1 av du Golf - TCR LOG 0 23

78084 Guyancourt cedex

☎ 01.76.83.22.93

☎ 06.84.15.73.06

🌐 sudrenault.org

✉ sud.tcr@orange.fr

Scannez-moi !



13 mai 2024

**+30% DE SALAIRE
POUR LUCA DE MEO**



AG des actionnaires de Renault **Jackpot pour De Meo**

Luca De Meo a gagné 5,3 millions d'euros au titre de 2023 contre 4,5 millions l'année précédente. Ça ne lui suffit pas. Le conseil d'administration de Renault va proposer à l'Assemblée Générale des actionnaires du 16 mai 2024 d'augmenter encore sa rémunération :

- **Salaire fixe** : 1,7 million € au lieu de 1,3 (+30 %).
- **Part variable** : 225 % maximum de la part fixe au lieu de 150 % maxi.
- **Actions gratuites** : 120 000 maximum au lieu de 105 000.

Luca De Meo pourrait gagner jusqu'à 8,9 millions d'euros l'an prochain !

J.-D. Senard disait en mars dernier sur Radio Classique que « *les salariés ne devraient pas penser qu'au salaire* ». Cette recommandation ne s'adresse visiblement qu'aux petites mains de l'entreprise...

Mutuelle Renault

Jusqu'à 26 % de hausse pour les salariés

La hausse de la mutuelle obligatoire du groupe Renault est d'environ 17 % en 2024. La direction prendra en charge la totalité de l'augmentation des cotisations jusqu'au mois d'avril 2024, pas au-delà. Elle refuse ensuite de partager en deux parts égales la hausse avec les salariés.

Résultat : **les salariés verront en mai 2024 leur cotisation augmenter deux fois plus que celle payée par Renault**. La part payée par le salarié augmente de **16,25 à 26,24 %** selon la formule de base (Isolé, Duo ou Famille), quand celle payée par l'employeur augmente de 12,60 %.

Les tarifs de la mutuelle Renault explosent. Principales raisons :

→ La hausse des dépenses de santé non couvertes par la Sécurité Sociale transférées vers les complémentaires.

→ La hausse du Plafond Mensuel de la Sécurité Sociale (PMSS) de 5,4% au 1er janvier 2024 sur lequel sont indexées les cotisations de la mutuelle obligatoire du groupe Renault.

Cette accélération du transfert des dépenses de santé vers les mutuelles complémentaires est le résultat de la baisse du « coût du travail » qui se fait à coup d'exonérations de cotisations sociales notamment.

Manquant de ressources, la Sécu limite ses remboursements alors que les dépenses de santé augmentent. Les frais non pris en charge par la Sécurité Sociale sont basculés vers les complémentaires.

Manquant de ressources, la Sécu limite ses remboursements alors que les dépenses de santé augmentent. Les frais non pris en charge par la Sécurité Sociale sont basculés vers les complémentaires.

| | Isolé | | Duo | | Famille | |
|------------------------------------|-----------|-----------------|-----------|-----------------|-----------|-----------------|
| | Janv 2023 | Mai 2024 | Janv 2023 | Mai 2024 | Janv 2023 | Mai 2024 |
| Cotisation mutuelle (total) | 70,12 € | 82,52 € | 108,24 € | 127,63 € | 149,12 € | 171,75 € |
| | | +17,68 % | | +17,91 % | | +15,18 % |
| Part salarié | 26,14 € | 33 € | 64,26 € | 78,11 € | 105,14 € | 122,23 € |
| | | +26,24 % | | +21,55 % | | +16,25 % |
| % part salarié | 37,30 % | 40 % | 59,40 % | 61,20 % | 70,50 % | 71,20 % |
| Part employeur | 43,98 € | 49,52 € | 43,98 € | 49,52 € | 43,98 € | 49,52 € |
| | | +12,60 % | | +12,60 % | | +12,60 % |
| % part employeur | 62,70 % | 60 % | 40,60 % | 38,80 % | 29,50 % | 28,90 % |

Une autosatisfaction déplacée. Les syndicats signataires d'un avenant à l'accord sur la mutuelle obligatoire du groupe Renault (CFE-CGC, CFDT et FO) se félicitent d'avoir obtenu « *une meilleure prise en charge de l'employeur* ». En fait, la part prise en charge par l'employeur baisse d'environ 2%. La mutuelle Renault augmente 3 fois plus que la hausse du PMSS. Pas de quoi se vanter.

Quant aux retraités et aux anciens salariés du Groupe Renault, ils sont exclus de la participation de l'employeur et doivent s'acquitter de la totalité de la cotisation.

Ecrêtage illégal des compteurs Horaire Variable

Condamnée en décembre 2021 pour « travail dissimulé » lié à l'écrtage annuel des compteurs Horaires Variables des salariés non cadres (une affaire portée en justice par SUD), la direction de Renault avait fait appel.

Suite à des procédures dilatoires de Renault, la cour d'appel de Versailles a enfin tenue **audience le 7 mai 2024**. Il faudra encore attendre son **jugement le 19 septembre 2024**.

Entre-temps, la direction a dû prendre des mesures conservatoires sous peine d'une « **astreinte de 5 000 euros par infraction** » :

→ **Mise en réserve des heures excédentaires** des compteurs Horaires Variables de 2021 et 2022,

→ **Paiement des heures excédentaires de 2023** aux salariés passés Cadres avec la nouvelle convention Métallurgie en janvier 2024.



Pour un Gradient d'économie ?

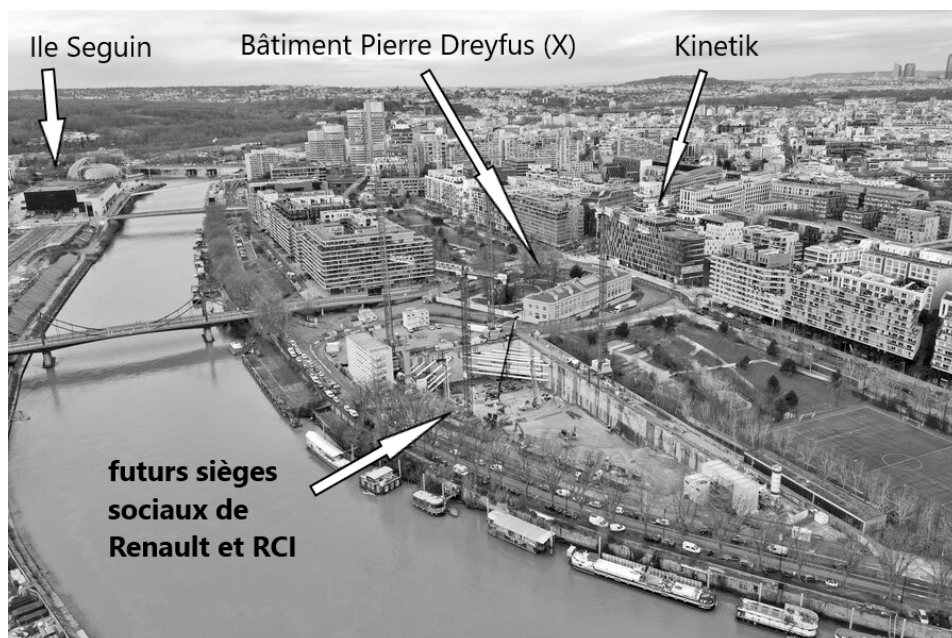
Faute d'avoir trouvé d'autres sociétés intéressées pour l'occuper, **la direction a décidé de détruire le Gradient**, libéré depuis juin 2023. Il s'agirait de faire des économies. Maintenir le Gradient en état coûterait plus d'un million d'euros par an, le détruire plus de deux millions.

Un appel d'offres a été lancé pour sa démolition. Elle surviendrait au 2^{ème} semestre 2024.

Une double aberration :

→ Le Gradient est le bâtiment **le plus récent** du Technocentre et le mieux aménagé. Il pourrait accueillir les salariés qui sont obligés de partager leurs bureaux dans le reste du Technocentre, comme par exemple **les collègues du Plessis qui arrivent au TCR** et doivent évacuer Novadis cette année.

→ D'autre part, des **bâtiments sont en cours de construction à Boulogne-Billancourt** pour accueillir les sièges sociaux de Renault Group et de sa filiale RCI Banque (40 000 m² livrés en 2026) ... après avoir **évacué** le bâtiment du **Quai Le Gallo** à Boulogne en 2022, jusqu'alors siège social de Renault ! **Où sont les économies ?**



La « *libération* » du Gradient, du Plessis et du Quai Le Gallo, et la construction d'un « *nouveau site sur Boulogne* » se font dans le cadre de l'**accord Renault France 2025** signé par la CFE-CGC, la CFDT et FO en 2021. En tant que signataires, ils participent à une « *commission de supervision* » de la transformation immobilière de Renault... Encore un accord de dupe !

Syndiquez-vous !

